



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2015

La séance est ouverte à 20h00, par Mme Françoise CERUTTI, présidente.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Olivier GOY, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Adélaïde CRUCHON, Claire-Lise HALDEMANN et Ursula ZIELAZEK, Messieurs Thierry BUBLOZ, Patrick FISCHLER, Serge GUINAND, Jacques HUTIN, Philippe ISELI, Olivier JUNGO, Daniel MENETREY, Claude-André MEYER et Joël PÜRRO, conseillères et conseillers municipaux.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2015 ;
2. Communications du bureau du Conseil municipal ;
3. Communications de l'Exécutif ;
4. Propositions de l'Exécutif

Délibération

D 09-2015 P : préavis relatif au projet de plan d'extraction n° PE 01-2011, lieux-dits « Forestal, Manchettes et Champ Courbe » ;
rapport de la commission environnement du 21 septembre 2015 ;

Proposition

P 01-2015 P : proposition relative à la délégation de compétence au Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre K de la loi sur l'administration des communes ;

5. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition :

- subvention d'investissement 2016, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée ;
- participation du Fonds intercommunal au financement 2016 du Bibliobus ;
- financement 2016 par le Fonds intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de Fr. 1'000'000.- ;
- financement 2016 par le Fonds intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Fr. 300'000.- ;
- participation 2016 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de Fr. 600'000.- ;
- octroi, en 2016, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention de Fr. 2'500'000 représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre ;
- financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de Fr. 1'000'000.- ;
- participation 2016 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du GIAP pour un montant de Fr. 6'500'000.- ;
- participation du Fonds intercommunal à l'extension du réseau inter-administrations genevoises en direction des dernières communes non reliées en fibre optique, pour un montant de Fr. 3'300'000.-.

6. Présentation du budget de l'exercice 2016 en première lecture ;
7. Pétition « Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée ».
8. Propositions de motions et de résolutions ;
9. Nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants du local de vote pour 2016 ;
10. Communications des commissions ;
11. Fixation des dates des prochaines commissions ;
12. Questions et divers.

Décisions prises lors de la séance du Conseil municipal

- préavis relatif au projet de plan d'extraction n° PE 01-2011, lieux-dits « Forestal, Manchettes et Champ Courbe » : unanimité.
- proposition relative à la délégation de compétence au Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre K de la loi sur l'administration des communes : 10 voix pour et 2 abstentions.
- Les 9 décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition sont acceptées par 11 voix pour et 1 abstention.
- Pétition « Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée » : les conseillers décident par 10 voix pour et 2 abstentions de classer cette pétition en expliquant les raisons aux pétitionnaires.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2015

Mme CERUTTI, page 5, tout en bas : il s'agit de Mme et pas de M. CERUTTI.

Les conseillers n'ayant pas d'autres remarques à formuler, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents (10).

M. MEYER rejoint la séance à 20h05.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Rapport des commissions

M. FISCHLER : les ordres du jour des séances du Conseil municipal mentionnent régulièrement les rapports des commissions.

Dans un souci de gain de temps et d'efficacité, le bureau du Conseil propose de modifier ce point en « communications des commissions », car le rapport est un document à fournir une fois le travail terminé.

Un débat pourrait avoir lieu en séance du Conseil municipal uniquement si la commission concernée le demande, pour débloquer une situation, par exemple.

Mme CERUTTI attire l'attention sur le fait qu'au moment opportun, les présidents des commissions ne devront pas oublier de transmettre leur rapport au bureau du Conseil afin qu'il soit mentionné à l'ordre du jour.

M. FLECK ajoute que cette réflexion a été entreprise, car la situation était ambiguë étant donné que le travail des commissions n'est pas public, or, dès que l'on en parle en séance du Conseil municipal, les informations sont diffusées puisque le procès-verbal du Conseil municipal est public.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Enquête publique Sablière du Cannelet SA

Elle se termine lundi 5 octobre 2015.

Pour répondre à la demande de certains conseillers municipaux, un tout-ménage a été envoyé pour encourager les habitants à s'exprimer.

Nous avons reçu passablement de courrier en copie à la Mairie.

M. BUBLOZ rejoint la séance à 20h10.

Quatre autres communes ont adhéré à notre appel et vont transmettre leurs remarques : Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral.

Les communes d'Aire-la-Ville et d'Avully n'ont pas répondu.

3.2 Crèche

L'ancien Conseil municipal avait demandé, par le biais d'une délibération, d'étudier la possibilité d'aménager une crèche, soit dans les locaux de la salle communale de Sézegnin, soit dans la maison Curtet.

L'étude pour ces deux bâtiments a été un peu mise de côté, car des renseignements ont été demandés pour des pavillons provisoires, solution très coûteuse.

Actuellement, nous sommes en discussion avec les communes d'Avully et de Chancy pour aménager quelque chose à Avully. La réponse doit tomber d'ici un à deux mois. Si le projet n'est finalement pas réalisable sur la commune d'Avully, nous regarderons pour prévoir une crèche dans le projet des terrains Portier, car renseignement pris auprès de nos voisins très intéressés, le nombre de places à prévoir se situe entre 40 à 50 places.

Mme ZIELAZEK demande pourquoi l'Exécutif n'est pas allé plus loin pour l'aménagement de la villa Curtet.

M. JEMMELY : car quelque chose semble se débloquer à Avully. En ce qui concerne la solution du pavillon, il faut compter 1,2 mio pour un pavillon qui peut contenir entre 15 et 20 enfants. Un pavillon d'occasion, qui viendrait de Pinchat, serait bientôt disponible, mais il est prévu pour 80 enfants et coûte plus ou moins 1,2 mio.

M. FLECK : la commune d'Aire-la-Ville qui proposait des places pour Fr. 100'000,-- par enfant et par an, garde finalement les places uniquement pour ses comuniers.

3.3 Route du Creux-de-Boisset

M. GOY : les banquettes sont déjà en mauvais état, malgré le fait qu'elles viennent d'être remodelées par les TPG.

Il est vrai que nous avons joué de malchance car il a plu abondamment immédiatement après que le travail ait été effectué.

Il n'empêche que le respect des croisements aux endroits aménagés à cet effet pour les bus donne l'impression de poser de sérieux problèmes ! Un X^{ième} rendez-vous a eu lieu cet après-midi avec les TPG et la commune de Soral afin d'aborder une nouvelle fois cette question. Des essais vont avoir lieu et un retour sera fait lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

3.4 Mémoire des aînés

Le gros travail de préparation est fait.

Un contact a été pris avec Mme BRUNIER, présidente de l'Association pour l'étude de l'histoire régionale, qui est prête à nous aider, mais nous ne savons pas encore à quel prix. Ce coût va notamment dépendre du travail demandé.

Dans un premier temps, ce dossier va revenir à l'Exécutif pour définir le travail que nous allons demander et étude du coût. Le tout se fera en liaison et en suivi avec la commission sociale.

3.5 Bus scolaire

On se souvient de la directive émise par le DIP, l'an dernier, qui stipulait qu'il ne serait plus permis aux privés d'effectuer des transports scolaires pendant les heures scolaires.

N'étant pas d'accord, la commune d'Avusy a pris contact avec la cheffe du département et cette directive est tombée dans l'oubli. Malheureusement, elle est ressortie il y a peu, et nous avons pris rendez-vous avec le nouveau directeur de l'établissement et un haut fonctionnaire du DIP pour en parler.

Nous nous préparons à un entretien relativement musclé, car cela engendrerait bien des complications pour amener les enfants de l'école d'Athenaz à la piscine ou encore à d'autres activités.

3.6 Préau

Suite à des propositions émises par l'APE-A, pour l'aménagement du préau au bénéfice des plus grands, la commission sociale, par le biais d'une motion, avait demandé à l'Exécutif d'étudier la faisabilité de créer une structure omnisports sur le terrain de basket actuel. Après étude et présentation des différentes possibilités au précédent Conseil municipal, l'Exécutif avait décidé de ne pas poursuivre cet aménagement, mais proposait aux conseillers qui voulaient aller de l'avant, de passer par un projet formel de délibération.

A ce jour, l'Exécutif n'a rien reçu. A voir maintenant, si le Conseil municipal actuel veut s'en saisir.

3.7 Sécurité

Une réunion est prévue le 21 octobre prochain entre les membres des exécutifs des communes de la Champagne, de Bernex et de Confignon avec M. Pierre MAUDET, dans le but de faire le point sur son projet de concept de sécurité large, qui contient un volet de sécurité de proximité.

3.8 Sécurité bis

Une discussion a été amorcée entre les commandants des compagnies des sapeurs-pompiers d'Avully, de Chancy et la nôtre pour organiser des services de piquet par tournus.

Une réunion a eu lieu entre magistrats. Une autre est prévue entre les commandants, ensuite ça sera au tour des états-majors.

Ce point se retrouvera dans le budget.

3.9 Aéroport

Vous avez pu remarquer que l'aéroport suscite pas mal de discussions ces derniers temps, notamment au niveau de son développement Horizon 2030 et des nuisances que cela engendre, bien qu'il apporte beaucoup à l'économie genevoise.

Les riverains, ainsi que les communes concernées dans l'axe de l'aéroport sont inquiets. Ils ont commencé à s'organiser et partent du principe qu'à terme, le développement de l'aéroport ne pourra pas se faire dans les plages horaires actuelles (selon la loi fédérale de minuit à cinq heures du matin aucun avion ne peut décoller ou atterrir). Pour Genève, l'interdiction a été étendue jusqu'à six heures du matin, et ce collectif veut rester particulièrement attentif à ce qu'il pourrait arriver.

Tant la direction de l'aéroport, que le gouvernement genevois et que l'office fédéral de l'aviation civile sont formels : il s'agit d'une loi fédérale et on ne la touche pas.

A l'heure actuelle, il est difficile de dire ce qu'il va advenir dans dix ou vingt ans, avec le développement de l'aéroport...

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 Préavis relatif au projet de plan d'extraction n° PE 01-2011, lieux-dits « Forestal, Manchettes et Champ Courbe »

M. GOY : un projet de plan d'extraction de gravier en bout de commune en direction de Laconnex, près du motocross a été déposé.

Nous sommes touchés uniquement par le chemin des Curés (chemin perpendiculaire à la route de Sézegnin et qui longe le motocross), ce qui représente 80 m².

Tout ce qui concerne l'extraction se trouve sur la commune de Laconnex.

Ce plan a été présenté à la commission environnement, qui a préparé un préavis, joint à l'ordre du jour.

Les enjeux pour notre commune sont surtout au niveau de la circulation des camions ; le trajet des camions passera par la route de Sézegnin, avec une entrée au niveau du terrain de motocross. La visibilité est mauvaise en venant de Sézegnin et il avait été imaginé de créer un giratoire.

Selon l'étude d'impact, tout est respecté du point de vue environnemental et nous avons insisté pour que les mesures prévues par ladite étude d'impact soient respectées (nappe phréatique superficielle, plantes envahissantes, etc.).

M. JEMMELY ajoute que lors des séances préalables, une autre possibilité avait été évoquée, celle de déplacer de quelques mètres la butte en terre du motocross de manière à garder la visibilité, car les véhicules arrivent vite à cet endroit. Il y avait également l'idée que les camions de l'entreprise Maury reviennent par le chemin des Curés, actuellement pas carrossable, de sorte à éviter d'emprunter la route des Allues. Les camions auraient alors tous le même itinéraire (route de Sézegnin, via la route des Rupettes).

M. GUINAND : si le Conseil municipal préavise favorablement, avons-nous la garantie que les sept points qui figurent sur le projet de délibération soient respectés ?

M. JEMMELY : il ne s'agit que d'un préavis.

M. PÜRRO : qui exploitera ces terrains ? Est-ce que la commune de Laconnex s'est déjà prononcée ?

M. GOY : pour la première question, il s'agit d'Holcim. Pour répondre à la deuxième, la première partie du dispositif de la délibération a été rédigée par la commune d'Avusy et la seconde, que nous avons reprise dans le texte présenté ce soir, par la commune de Laconnex, qui a préavisé favorablement, mais sous conditions.

M. HUTIN : attention à l'alimentation en eau du terrain de motocross qui passe sous des parcelles privées. Il ne faudra pas oublier de mentionner ce point pour que ce tuyau soit déplacé. Il faudra également faire attention au câble électrique qui traverse cette parcelle, car en cas de dégâts sur celui-ci, nos villages et Chancy n'auront plus d'électricité (attention : il faut une autorisation fédérale pour toucher à une ligne de moyenne tension).

M. JUNGO : la commission est favorable à ce projet de délibération.

Les conseillers n'ayant plus de remarque à apporter, Mme CERUTTI lit le texte de la délibération, et c'est à l'unanimité, que le Conseil municipal

DECIDE

de préavis favorablement le projet de plan d'extraction n° PE 01-2011.

Toutefois, les conditions suivantes devront être impérativement respectées :

1. Une concertation avec SIG doit aboutir à trouver une solution au problème de la ligne à moyenne tension qui traverse les parcelles concernées par le projet, ligne qui alimente les communes de Chancy et Avusy.
2. La sortie des camions sur la route de Sézegnin doit être adaptée sous la forme d'un giratoire ou sous la forme d'un déplacement de la butte en terre du motocross (comme envisagé lors des deux séances qui ont eu lieu à Laconnex).
3. De même, la circulation des camions sur l'extrémité « est » de la route de Forestal doit être strictement réglée, vu la proximité du carrefour de la route de Sézegnin.
4. Les mesures préconisées dans le rapport technique et le rapport d'impact établi par CSDINGENIEURS (points 8 et 9 du rapport, pp. 52 à 97) doivent être scrupuleusement respectées.
5. La nouvelle piste, qui sera créée pour l'accès aux secteurs 2, 3 et 4, doit jouxter et être parallèle au chemin vicinal existant (non carrossable aujourd'hui). À la fin de l'exploitation, le chemin vicinal sera remis en état par un fond de grave pouvant être végétalisé.
6. L'activité d'exploitation (d'un maximum de neuf heures par jour) doit avoir lieu dans la plage horaire de 7h à 18h du lundi au vendredi.
7. Une commission comprenant les communes d'Avusy et de Laconnex, l'État et les exploitants sera instituée afin de contrôler régulièrement la bonne marche de l'exploitation et de déterminer les éventuelles mesures correctives à apporter. Cette commission se réunira au minimum une fois par an ou plus sur demande des parties.

Si les conditions susmentionnées ne sont pas respectées dans le projet final, la commune d'Avusy s'opposera fermement au plan d'extraction, selon la procédure légale.

4.2 Proposition relative à la délégation de compétence au Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre K de la loi sur l'administration des communes

M. GANGLOFF : la loi sur l'administration des communes donne la possibilité de déléguer la signature de certains actes, qui sont de la compétence du Conseil municipal, au Maire. Les actes concernés sont expressément énumérés dans la loi et sont de nature secondaire, d'où cette possibilité proposée ce soir.

Cette délégation se présente en début de législature, car elle dure en principe, le temps de la législature.

Les points de a) à e) qui sont stipulés dans la proposition, sont des points dictés par la loi. Ils n'entraînent normalement pas de charge pour la commune, excepté s'il faut constituer une servitude pour les SIG par exemple.

Si la question est soumise sous la forme d'une proposition, c'est suite à une discussion avec M. ZUBER de la Surveillance des communes, car il ne s'agit pas d'une décision, mais d'un avis que le Conseil municipal donne. Il faudrait ensuite que l'Exécutif vienne avec une délibération.

Les conseillers n'ayant rien à ajouter, Mme CERUTTI lit le texte de la proposition et c'est avec 10 voix pour et 2 abstention, que le Conseil municipal

SE PRONONCE

1. En faveur de la passation par le Maire des actes authentiques concernant :

- a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;
- b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;
- c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;
- d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;
- e) les changements d'assiettes de voies publiques communales,

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délégation de compétence serait valable jusqu'à la fin de la législature 2015-2020.

5. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition

- subvention d'investissement 2016, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée : 11 pour / 1 abst.
- participation du Fonds intercommunal au financement 2016 du Bibliobus : 11 pour / 1 abst.
- financement 2016 par le Fonds intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de Fr. 1'000'000.- : 11 pour / 1 abst.
- financement 2016 par le Fonds intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Fr. 300'000.- : 11 pour / 1 abst.
- participation 2016 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de Fr. 600'000.- : 11 pour / 1 abst.
- octroi, en 2016, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention de Fr. 2'500'000 représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre : 11 pour / 1 abst.
- financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de Fr. 1'000'000.- : 11 pour / 1 abst.
- participation 2016 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du GIAP pour un montant de Fr. 6'500'000.- : 11 pour / 1 abst.
- participation du Fonds intercommunal à l'extension du réseau inter-administrations genevoises en direction des dernières communes non reliées en fibre optique, pour un montant de Fr. 3'300'000.- : 11 pour / 1 abst.

6. Présentation du budget de l'exercice 2016 en première lecture

Comme à l'accoutumée, M. JEMMELY passe en revue les comptes et s'arrête essentiellement sur ceux détaillés dans les notes explicatives.

Les conseillers auront ensuite tout le loisir d'étudier ces documents et de poser leurs questions à M. GANGLOFF ou à la commission finances qui se tiennent à leur disposition.

7. Pétition « Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée »

Il est très rare que nous recevions ce genre de requête. Et pour cette pétition, les pétitionnaires ont décidé de soumettre leur texte aux 45 communes, au Conseil d'Etat et au Grand-Conseil.

Après étude de cette pétition par le bureau du Conseil municipal, il se révèle qu'aucun point ne nous concerne. Trois solutions s'offrent à nous :

- 1) Donner suite dans la limite de nos compétences.
- 2) Nous ne sommes pas compétents et nous renvoyons la pétition à l'autorité compétente.
- 3) Soit nous trouvons qu'il n'y a pas lieu d'y donner suite et nous classons la pétition.

La conclusion doit être transmise aux pétitionnaires.

Si nous reprenons les quatre points énumérés dans cette pétition, nous constatons que les points 1, 2 sont du ressort du Canton. Le point 3, le CCA est loué tous les week-ends et nous bénéficions déjà d'horaires plus larges que les autres communes, nous ne sommes donc pas concernés et le point 4 n'est pas de notre ressort non plus.

Les explications étant très claires, les conseillers décident par 10 voix pour et 2 abstentions, de classer cette pétition en expliquant les raisons aux pétitionnaires.

8. Propositions de motions et de résolutions

Rien à signaler.

9. Nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants du local de vote pour 2016

Nous avons jusqu'au 6 novembre pour transmettre les coordonnées à qui de droit.

Il est décidé que les conseillers ont jusqu'au mardi 27 octobre pour transmettre le nom des volontaires, soit directement au secrétariat, soit à un membre du bureau du Conseil municipal.

10. Communications des commissions

Pas de communications.

11 Fixation des dates des commissions

- Economie - lundi 05.10.15 à 20h
- Sociale – lundi 12.10.15 à 20h
- Finances – mardi 13.10.15 à 20h
- Travaux – mardi 27.10.15 à 20h30
- Environnement – lundi 02.11.15 à 18h30

12. Questions et divers

- 12.1 M. JUNGO remercie l'Exécutif pour avoir envoyé le tout-ménage qui informe de l'enquête publique.
- 12.2 M. FISCHLER demande s'il est possible de mettre des plans de la commune à disposition dans la salle des commissions ?
- 12.3 M. GOY : une exposition céramique et photos aura lieu du 7 au 22 novembre à la Laiterie de Sézegnin. Le vernissage est prévu jeudi 5 à 18h30.

- 12.4 M. GOY informe déjà que la course du Coteau aura lieu le 23 avril 2016. Une catégorie conseillers municipaux existe dans cette course. L'équipe doit être constituée de trois personnes.
- 12.5 M. GUINAND : problème de sécurité routière dans le vieux village de Sézegnin. Ça roule vite. Des trottoirs ou autres moyens de protection pour les piétons sont-ils envisageables ?
- M. JEMMELY : l'aménagement de trottoir demande un minimum de 1,20 m. de largeur, le domaine public est trop étroit.
- M. BUBLOZ rappelle qu'une motion avait été votée par le précédent Conseil municipal, qui exprimait la volonté que l'Exécutif étudie entre autres, la possibilité de limiter le trafic de transit dans les trois villages de la commune.
- 12.6 M. GUINAND : la commission ou la mairie a-t-elle fixé une date pour la fenêtre de l'Avent ?
- M. JEMMELY : pas encore.
- 12.7 M. GUINAND demande s'il ne faudrait pas également procéder à un vote de confiance accordé à l'Exécutif pour tout ce qui concerne les gravières. Est-ce le bon moment ? Si oui, sous quelle forme ?
- M. GANGLOFF : une délibération sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil municipal pour préavisier l'enquête publique.
- 12.8 M. MENETREY demande si les conseillers peuvent utiliser la photocopieuse qui se trouve dans la salle des commissions ?
- M. GANGLOFF : oui. Le code sera transmis par e-mail.
- 12.9 M. MENETREY informe qu'à l'heure actuelle, le feu de la fête nationale 2016 ne sera pas envisageable, car le terrain dans lequel il est prévu ne sera pas récolté à cette époque. L'autre problème également, c'est que la personne qui habituellement le monte n'est pas disponible.
- M. JEMMELY : des solutions vont être cherchées.
- 12.10 M. JEMMELY présente les excuses de l'Exécutif pour avoir oublié de transmettre la date de la rencontre avec les enseignants plus tôt. Il était persuadé que cela avait été évoqué.
- 12.11 M. JEMMELY transmet quelques dates :
- Invitation des nouveaux habitants : le mardi 17.11.15 à 19h à la salle communale de Sézegnin (tous).
 - Promotions citoyennes : le mardi 24.11.15 à 18h30 à la mairie (commission sociale)
 - Noël des aînés : jeudi 17.12.15 à 18h au centre communal d'Avusy (tous). Mise en place dès 13h30. Merci aux personnes qui pourront venir donner un précieux coup de mains.

La séance est close à 22h20.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :